

COMMUNE de VERNY



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

Le quinze mars deux mille vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement **convoqué**, s'est réuni en Mairie de Verny sous la présidence de Monsieur Victorien NICOLAS, Maire.
(Date de convocation : 10/03/2021).

Présents : Mmes Mélanie ADÈLE-PERREY, Séverine COURTOIS SENÉ, Colette ROTTIER, Corinne HEINTZ, Isabelle HASSE, Marie-France PERRIN, Marie COLETTI, Anne-Françoise NEUSCHWANDER, Anne-Sophie MAIRET,

MM. David BILLET, Mohamad JRAD, Victorien NICOLAS,
Pierre NOIROT, Jean-Marc SAUTREAU, François VALENTIN, Joël XOLIN, Stéphane VUILLAUME, Johan PADE

Procurations : Alexis RUSINEK donne procuration à Mélanie ADÈLE-PERREY

Absents excusés : /

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Béryl Bontent, est nommée secrétaire de séance.

1 : Décisions prises par délégation

- Formatec Multisécurité : fourniture et pose extincteur portatif : 108,00 € H.T.
- Formatec Multisécurité : remplacement extincteur portatif : 64,00 € H.T.
- Formatec Multisécurité : vérification annuelle matériel incendie : 100,00 € H.T.
- ESAT de Justemont : enlèvement et destruction des archives communales : 363,39 € H.T.
- FD For Est : sécurisation branches mortes sur les arbres du Parc du Château : 3 730,00 € H.T.
- Messalan Informatique : fourniture de service Microsoft 365 et assistance : 6 728,40 € H.T.
- JVS Mairistem : renouvellement logiciels Horizon Cloud : 6 624,00 € H.T.
- JVS Mairistem : achat matériel : 190,00 € H.T.
- Studio Hussenot : conception et réalisation bulletin municipal : 640,00 € H.T.
- Eurocom : remplacement d'un coffret de brassage : 1 670,00 € H.T.
- Sedi Equipement : drapeau Région Grand Est : 49,00 € H.T.
- Sedi Equipement : pavillons français et CEE: 31,30 € H.T.
- Cabinet Cartage : délimitation parcellaire : 400,00 € H.T.
- Auxidys : dépigeonnisation : 1 999,00 € H.T.
- Auxidys : protection des végétaux – traitement chenilles processionnaires : 3 600,00 € H.T.
- Lorraine Espaces Verts : bacs à sel : 499,00 € H.T.
- Horticulteur Schmelz : fourniture de plantes pour le fleurissement 2021 : 2 535,79 € H.T.
- Trenois Decamps : petites fournitures (périscolaire) : 119,36 € H.T.
- Trenois Decamps : petites fournitures (judo) : 119,36 € H.T.

- Eurocom : dalles LED (périscolaire) : 150,00 € H.T.
- Hisler Even : dictionnaires : 755,60 € H.T.
- Texpro : habillement annuel agents service technique et ATSEM : 1 279,48 € H.T.
- Texpro : trousse à pharmacie : 189,08 € H.T.
- Yesss Electrique : petites fournitures électriques (mairie) : 205,72 € H.T.
- Sedi Equipement : fournitures administratives (état-civil) : 33,50 € H.T.

Point n° 2 : Retrait de la délibération n°2020/168 – révision loyer rue du Château

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique que, par délibération n°2020/168 du 21 décembre 2020, le conseil municipal approuvait la révision du loyer du logement communal 34 rue du Château. Les services du contrôle de légalité de la Préfecture de Moselle ont émis un recours gracieux à l'encontre de cette délibération.

Les observations formulées concernent :

- 1) La tenue du conseil municipal réunit à huis clos : L'adoption de la délibération à huis clos contrevient aux dispositions de l'article 432-12 du code pénal qui dispose que le Conseil Municipal ne peut se réunir à huis clos afin de se prononcer sur un bail d'habitation consenti à un maire, un adjoint, un conseiller municipal.
- 2) Le montant du loyer du logement communal : montant du loyer soit faible au regard d'une estimation moyenne du prix du marché.

En l'absence de saisine du service des domaines, la procédure est donc irrégulière et entachée d'illégalité.

Aussi, le Conseil Municipal décide de retirer la délibération n°2020/168 du 21 décembre 2020.

Point n° 3 : Vote du Compte de Gestion 2020

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de Madame la Trésorière pour l'exercice 2020.

Point n° 4 : Vote du Compte Administratif 2020

Rapporteur : Monsieur Valentin

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de valider le Compte Administratif 2020 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	1 423 020,07 €
Dépenses de fonctionnement	1 188 663,52 €
Résultat	234 356,55 €
Résultat reporté	0 €
Résultat en excédent	234 356,55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement	1 689 201,58 €
Dépenses d'investissement	1 022 826,78 €
Résultat	666 374,80 €
Résultat reporté	36 613,87 €
Résultat en excédent	702 988,67 €

Reste à réaliser	
Recettes	870 706,27 €
Dépenses	1 490 021,31 €
Besoin de financement	619 315,04 €

Point n° 5 : Vote du Compte de Gestion 2020 – Budget annexe "Zone le Fort"

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2020 - Budget annexe "Zone le Fort".

Point n° 6 : Vote du Compte Administratif 2020 – Budget annexe "Zone le Fort"

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de valider le Compte Administratif 2020 - Budget annexe "Zone le Fort" comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	83 461,20 €
Dépenses de fonctionnement	0 €
Résultat	0 €
Résultat reporté	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement	0 €
Dépenses d'investissement	0 €
Résultat	0 €
Résultat reporté	0 €

Point n° 7 : Vote du Compte de Gestion 2020 – Budget annexe "Lotissement La Ronceraie"

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2020 - Budget annexe "Lotissement la Ronceraie".

Point n° 8 : Vote du Compte Administratif 2020 – Budget annexe "Lotissement La Ronceraie"

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de valider le Compte Administratif 2020 - Budget annexe "Lotissement la Ronceraie" comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	1 241 698,58 €
Dépenses de fonctionnement	1 153 189,38 €
Résultat reporté	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement	1 128 220,35 €
Dépenses d'investissement	1 153 189,38 €
Résultat reporté	0 €

Point n° 9 : Affectation du résultat

Après approbation des comptes de gestion et administratif de l'exercice 2020, le Conseil Municipal doit décider de l'affectation du résultat, détaillé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 188 663,52 €
Recettes	1 423 020,07 €
Résultat N-1 (2020)	234 356,55 €
Résultat reporté excédent	0.00 €
Soit un résultat excédent	234 356,55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 022 826,78 €
Recettes	1 689 201,58 €
Résultat N-1 (2020)	666 374,80 €
Résultat reporté excédent	36 613,87 €
Soit un résultat excédent	702 988,67 €

Reste à réaliser	
Dépenses	1 490 021,31 €
Recettes	870 706,27 €
Déficit	- 619 315,04 €
Résultat d'investissement corrigé	83673,63 €
Résultat global	318 030,18 €
Report en fonctionnement (R002)	234 356,55 €

Le Conseil Municipal décide de d'affecter le résultat de fonctionnement au compte 002 du Budget Primitif 2021 la somme de 234 356,55 €.

Report d'investissement au compte 001 du Budget Primitif 2021 la somme de 702 988,67 €.

Point n° 10 : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021 les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section du budget 2020, comme mentionnés ci-dessous :

Objet	Opération	Montant
Mairie -Travaux	65	2 000,00 €
Révision PLU	75	500,00 €
Matériel – Renouvellement licence JVS	20	8 000,00 €
Total		10 500,00 €

Point n° 11 : Demande de subvention AMISSUR – Liaison piétonne Verny/Pournoy-la-Grasse

La commune de Verny et la commune de Pournoy-la-Grasse, assistées par MATEC, travaillent sur un projet commun de cheminement piétonnier le long de la départemental D67,

Le montant global estimé des travaux pour la commune de Verny s'élève à **86 405,00 € HT** soit 103 686,00 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement ci-dessous :

	Montant € H.T.
Opération liaison piétonne	86 405,00 €
AMISSUR	15 000,00 €
Commune de Verny	71 405,00 €

Il autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route (AMISSUR). Le taux de subvention calculé sur le montant H.T. des travaux éligibles est de 30 % pour un montant plafond subventionnable de 50 000 €.

Point n° 12 : Convention – Contrôle des poteaux d'incendie

Le Conseil Municipal autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour le contrôle du parc d'hydrants (poteaux et bouches d'incendie) par la signature d'une convention établie leur assistant de maîtrise d'ouvrage MATEC (Moselle Agence Technique).

Point n° 13 : Renouvellement de l'organisation du temps scolaire

Le Conseil Municipal autorise le renouvellement, à titre dérogatoire, de l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours, pour 3 années scolaires supplémentaires.

Point n° 14 : Motion de soutien au Maire de Marieulles

Le Conseil Municipal en solidarité avec le Maire de Marieulles, victime d'une agression odieuse, tient à exprimer sa plus vive émotion à l'égard de cet acte criminel et inacceptable malheureusement accompli par l'un de ses administrés.

Cet acte est un véritable traumatisme pour tous les élus et les habitants de ce village qui en sont profondément choqués.

Le Conseil Municipal dénonce avec force les agressions inqualifiables portées à l'encontre des Maires dans l'exercice de leur mandat.

A Verny, le 15 mars 2021

Le Maire



Victorien NICOLAS